



S.M.A.V.Lot 47

Syndicat Mixte Pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne

Les Cotisations des adhérents 2025	Thème 1 : Territoire de projets et de financements, animation générale des dispositifs de développement territorial 1,00 €/habitant pour les communautés de communes. Le Conseil Départemental 47 donne la même somme que l'ensemble des communautés de communes regroupées.	233 448 €
	Thème 2 : Grand cycle de l'eau * GEMA : 5,00 €/habitant Bassin versant Lot * PI : 1.00 €/habitant du bassin versant du Lot * Assistance à maîtrise d'ouvrage GEMA : 0,50 €/habitant bassin versant concerné * Assistance Technique Maitrise d'ouvrage PI : 0.50€ /habitant du bassin versant concerné * Hors GEMAPI défini par l'article L211-7 du Code de l'Environnement (items 3,4,6,7,9,10,11,12) non éligible à la taxe GEMAPI 0.00 €/habitant * Animation générale au titre du L211-7	552 154 €
	les subventions	moyenne 70 %

Communauté de communes



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine